RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DU GARD

Commune de LANUEJOLS

**MAIRIE DE LANUEJOLS**
**30750**

Téléphone : 04 67 82 70 83
Fax : 04 67 82 73 90
Email :
mairielanuejols@wanadoo.fr

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUEJOLS DU 18/06/2021

Présents : Manon ALTOUNIAN, Virginie BOYNE, Géraldine CARTAYRADE, Evelyne FURSTOSS PASTORE, Marie-Paule GERACE CORBON, Mathieu EVESQUE,
Stéphane GERMAIN, François TEISSIER, Géraldine TRONG, Alexandre VIGNE,

Avec la participation de Sylvie BOYER-CAUSSE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols) et de Luigi de Zarlo en début de Conseil

Absent excusé
Hervé MONTEILS

## ORDRE DU JOUR

- Présentation du projet de résidence d'artiste par Luigi De Zarlo
- Délibération de non recouvrement des sommes dues pour la cantine
- Délibérations de désignation des référents pour la délégation Tarn Amont
- Délibération modificative du budget CCAS
- Bulletin municipal pour l'été
- Demande d'Alain Causse
- Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021
- Commission environnement-déchets
- Point sur les travaux de voirie à Montjardin
- Point sur les travaux de la place et du lotissement
- Subventions des travaux du Centre de formation
- Programme culturel de la saison estivale
- Evaluation des personnels
- Conseil municipal des jeunes
- Questions diverses

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DU GARD

Commune de LANUEJOLS

# COMPTE RENDU

Ouverture de séance à 20H35, en salle du foyer communal. Fin à 00h30
Introduction de la présentation de Luigi de Zarlo par Alexandre Vigne.

## 1 - Présentation du projet de résidence d'artiste par Luigi De Zarlo

Luigi De Zarlo informe qu'il a été en résidence d'artiste pendant 5 ans à St Jean du Bruel où il bénéficiait d'un atelier. Son travail nécessite un logement voire un atelier, pour une période d'une année sur les 4 saisons, présence environ de 8 à 10 mois sur 12. Il exerce comme photographe naturaliste (paysages, faune, flore,) et peut initier à la photographie ; il est spécialiste des Causses et des Cévennes, privilégiant une immersion sur le Causse Noir, et un échange par le partage d'expos, d'articles de presse, de livres et de films. Il est aussi musicien, professeur de guitare et percussions et musicothérapeute (éveil musical). Il a des compétences en organisation de spectacles divers et comme guide pour balades en pleine nature. Il est ouvert à tout projet artistique sur la commune et prévoit une exposition de son travail, après une année de résidence. Il pourrait ainsi participer tout au long de l'année à l'animation culturelle de la commune.
Après la présentation de son projet, le CM aura à réfléchir à la suite à donner à cette proposition.

## 2 - Délibération de non recouvrement des sommes dues pour la cantine :

Une famille ayant cumulé 1 118,00 € d'impayés concernant la restauration scolaire. Un engagement avait été conclu avec la famille pour un remboursement échelonné de cette somme. Un accident majeur de santé ayant affecté le père de famille hospitalisé pour une longue période et la famille ayant été contrainte, de ce fait, de quitter la commune, la possibilité de récupérer les sommes dues devient tout à fait improbable.
Le maire propose de délibérer en faveur d'un non recouvrement des sommes dues, pour éviter à cette famille des poursuites par la trésorerie qui ne feraient qu'aggraver leur situation sociale et humaine.

**VOTE : 10 votants**
**Pour l'abandon de la dette : Pour : 6, Contre : 1 ; Abstention : 3 = Adopté**

## 3 - Délibération de désignation des référents pour la délégation Tarn Amont :

Les deux délégués sont Stéphane GERMAIN et François TEISSIER ;

## 4 - Délibération modificative du budget CCAS :

Il s'agit d'une annulation de titres sur exercice antérieur pour 220 € correspondant à des frais de repas de la cuisine centrale.

**VOTE : Pour à l'unanimité**

## 5 - Bulletin municipal pour l'été :

Après la période COVID qui a vu une privation des contacts entre les habitants, un bulletin municipal est nécessaire, sous la forme minimum d'un document A3 (plié en 2 = 4 pages,) accompagné d'une diffusion des documents de la COMCOM (déchets et conseils de tri).
Géraldine Cartayrade, Géraldine Trong et Alexandre Vigne sont volontaires.

**6 - Demande de Mme et Mr Alain CAUSSE :**

Suite au refus de sa première proposition, Mr Causse a transmis un courrier en mairie, avec une nouvelle proposition concernant la surface de terrain de l'ancienne départementale devant sa maison dont il souhaite avoir l'usage et la propriété en échange d'un terrain (cadastré I 110) de 455 m² lui appartenant. Il abandonne le projet de construction d'un garage, envisage seulement un abri ouvert à véhicules et souhaite enjoliver les abords de son habitation en laissant la servitude pour les réseaux. L'échange de ce terrain pourrait pour la commune s'inscrire dans le projet d'une zone de rétention des eaux de pluie dans la zone sous la Pergue.
Après débat la proposition est mise au vote.

**VOTE : 11 votants (une procuration de H. Monteils à G. Cartayrade),**
**Pour : 2 ; Abstention : 1 ; Contre : 8 = Demande rejetée.**

Par défaut, le maire propose un arrêté de stationnement interdit aux véhicules sur cette zone sauf aux riverains, un passage pour les piétons, et rappelle qu'il sera nécessaire de restaurer le mur de soutènement indispensable (rue du Serre) (barrières de sécurité positionnées actuellement) et un embellissement floral.

**7- Elections du dimanche 20 et 27 juin 2021** :

2 bureaux de vote dans la salle des fêtes, avec port du masque obligatoire, gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie, Décontamination des isoloirs ; désinfection régulière du matériel (stylos, tables, isoloirs).

**8- Commission environnement** :

Il faut contacter Charlène Pompa pour connaître l'avancée des aménagements. (Colonnes à verre qui devront être installées sur la commune).

**9- Travaux** :

Les travaux de voirie à **Montjardin** sont en cours de finition, pour cette première partie (voir photos).
Autres travaux de rénovation effectués aux **toilettes publiques de Countal**, peintures, portes et poutres (voir photos).
Pour **la place**, le dossier d'appel d'offres a pris du retard Gilles Amphoux ayant été malade, un message lui a été adressé.
Pour l'**étude du projet médiathèque au château**, en attente de l'ébauche de l'architecte.

**10- Point sur le lotissement** :

Les coffrets électriques sont posés. Il va être nécessaire de réaliser un mur de soutènement de façade contre le talus d'environ un mètre de haut sur 35 mètres de long, pour éviter l'éboulement du terrain sur le futur trottoir. Un devis à 21 032,50 € a été proposé par l'entreprise Germain. Une demande de négociation pour réduire le coût va être faite.

**11- Subventions des travaux au Centre de formation** :

Le coût total s'élève à 27 000 €, pour la rénovation /changement des fenêtres des classes ; obtention d'une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021) d'un montant de 5 496,80 € : il reste donc 22 000 € à notre charge, le Centre de Formation participera volontairement à hauteur de 5 000 €. Deux devis ont été reçus, dont un d'une entreprise de Nant. Le changement de l'éclairage par des LED et l'installation de robinets thermostatiques demandés en supplément, ont permis d'obtenir la subvention.

**12- Programme culturel de la saison estivale** :

Des affiches seront bientôt disponibles et posées jusqu'à l'office du tourisme de la Serreyrède.
Le musée du Vigan nous prête gratuitement, pendant un an, une reproduction de L'Angélus de MILLET, pour une exposition extérieure. Il sera fixé sur le mur du foyer rural. Cette opération rentre dans une évocation du rôle du musée du Vigan lors de la guerre 1939-45 pour la mise en sécurité des œuvres du Louvre. De nombreuses reproductions seront installées dans les villes et villages des deux communautés de communes CAC-TS et Pays Viganais.

**13- Personnels communaux** :

Pour maintenir le service de la Cuisine Centrale durant les arrêts maladie de notre cuisinière, il a été fait appel à du personnel intérimaire. Pour cette période Madame Josée Causse pourra poursuivre le remplacement jusqu'à la fin août.

**14- Conseil municipal des jeunes** :

Géraldine Cartayrade travaille sur ce dossier pour pouvoir mettre en œuvre dès que les conditions le permettront l'organisation d'un conseil municipal de jeunes.

**15- Questions diverses :**

- **Coordinateur communal :** Le recensement de la population qui devait avoir lieu en 2021 a été reporté du fait de la pandémie à 2022. La commune doit désigner un coordinateur et un suppléant : Sylvie CAUSSE-BOYER, suppléant Alexandre VIGNE.
- **Dégradation de bien public :** Un poteau d'interdiction de circuler aux véhicules à moteurs avait été posé par la commune sur le chemin rural n° 66 sur la D 28 au niveau de Pradines, pour protéger un domaine privé utilisé par des véhicules. Ce poteau a été intentionnellement scié, une plainte a été déposée en gendarmerie. (Voir photo).
- **Véhicules épaves sur terrain privé :**
  Des habitants de la Mouline ont alerté la mairie sur le démarrage d'un dépôt de véhicule hors d'usage sur un terrain privé. La Police du PNC accompagnée du maire a constaté les infractions (dont démolition de vestiges, risques de pollution d'un ruisseau protégé). Cette intervention a permis de faire cesser les faits et le propriétaire s'est engagé à la remise en état du lieu.
- **Vitesse excessive relevée route de Trèves :** plusieurs habitants se sont plaints de la vitesse excessive de certains véhicules lors de la traversée du village et notamment sur la D 47 entre le cimetière et le rond-point. Un riverain a perdu son chien, écrasé par un véhicule. Un panneau limite pourtant la vitesse à 30 km/heure. La Gendarmerie de Trèves, maintenant équipée d'un radar mobile, effectuera des contrôles.
- **Pétition et déclaration d'élevage de porcs :** 47 pétitionnaires ont adressé un courrier à M. Le Maire, pour demander l'annulation de l'installation d'une porcherie sur le lieudit de Combary/les Charbonnières.
  Mme A. MAILLE a répondu à la demande de présenter un dossier concernant ce projet d'installation. Les services de l'Etat questionnés à ce sujet, (ICPE), après réception du dossier, ont estimé qu'il restait dans le cadre du règlement sanitaire départemental (élevage inférieur à 50 animaux) et qu'en l'état il ne relevait pas d'une déclaration d'installation classée.
  Après en avoir débattu et pris en considération les risques de nuisances pour le voisinage, ainsi que les éléments déclarés dans le cadre du développement de cette exploitation agricole. Le Conseil municipal convient que dans ces conditions il n'y a pas d'avis à donner, n'étant pas compétent pour statuer. Le maire en fera part aux pétitionnaires.

- **Remerciements ComCom CAC-TS :** La commune de Lanuéjols a reçu une lettre de remerciement du président de la Communauté de Communes Gilles BERTHEZENE pour le soutien financier et moral apporté aux communes sinistrées du 19 septembre 2020.
- **Vente de bois** : une coupe de bois gérée par l'ONF devrait rapporter à la commune 13 123,00 €

**Fin du conseil municipal à 00h30.**